

domination de la Russie doivent également jouir de l'autodétermination, d'une entière liberté, de la souveraineté et de l'intégrité de leur territoire.

Le gouvernement, les législateurs et le peuple canadiens doivent sans cesse réaffirmer leur foi dans les principes de la démocratie, de la justice, de la liberté et de l'indépendance et proclamer en même temps leur amitié envers toutes ces nations qui luttent encore pour l'application des plus nobles principes de l'humanité et se montrer prêts à leur fournir toute l'aide possible.

**L'honorable Paul Martin:** Honorables sénateurs, au nom du gouvernement, j'aimerais indiquer qu'il reconnaît l'anniversaire comme signifiant beaucoup pour de nombreux Canadiens d'origine ukrainienne, qui ont contribué à former notre fédération. Le Canada est riche de par sa population ukrainienne. Nous faisons état du grand apport des Ukrainiens au développement de la nation et à ses réalisations culturelles. Nous sommes les héritiers du riche patrimoine d'un grand peuple.

Dans toutes nos villes et nos fermes se trouvent des Canadiens de descendance ukrainienne, possédant leur propre folklore, leur propre orientation politique, leur intense appréciation de la musique et de la poésie et qui nous rappellent des hommes tels que Taras Shevchenko. Nous sommes fort heureux que la famille canadienne compte des gens de la même origine que l'honorable préopinant.

Le premier Ukrainien est arrivé au Canada vers 1880. Il s'appelait John Ilyniak, et il a été le précurseur de quelque 700,000 Canadiens d'origine ukrainienne venus au Canada. J'ai eu le plaisir de participer à une cérémonie de la Cour suprême du Canada à l'occasion de laquelle il fut l'un des premiers neuf nouveaux venus à obtenir les premiers certificats de citoyenneté canadienne. Il a été le représentant d'un fort groupe de gens originaires d'Ukraine. Ils ont enrichi nos vies de toutes les façons.

Le Canada, à titre de membre des Nations Unies, a maintes fois réaffirmé sa foi dans le principe de l'autodétermination. Bien entendu, la population canadienne appuie dans une large mesure les implications et les applications de ce postulat essentiel de l'Organisation.

Assurément, ce jour est une occasion de fierté pour l'honorable sénateur. Mais je puis lui certifier, d'autre part, que ce jour nous rend aussi tous fiers de pouvoir rendre hommage à un grand peuple qui contribue à former la mosaïque canadienne.

**L'honorable Jacques Flynn:** Honorables sénateurs, il est en effet opportun que le

sénateur Yuzyk nous signale que c'est un jour anniversaire important pour les fils de l'Ukraine. C'est l'anniversaire de deux événements mémorables. L'indépendance de l'État d'Ukraine a été restaurée le 22 janvier 1918, et exactement un an plus tard, le 22 janvier 1919, le Parlement ukrainien a proclamé l'union de tous les territoires ukrainiens.

Nous savons que, depuis, le sort de la nation ukrainienne a été régi par l'URSS. Pour cette raison, à travers le monde, les Ukrainiens qui ont trouvé un nouveau foyer veulent rappeler ces événements. Au Canada, un très grand nombre de fils de cette fière nation ont trouvé ici la liberté qui était refusée à leurs frères dans leur pays d'origine. Nous comprenons et partageons leurs sentiments, et nous espérons que malgré les événements survenus en Tchécoslovaquie et qui peuvent obscurcir leur espoir, la démocratie, la justice, la liberté et l'indépendance finiront par triompher dans un avenir pas trop éloigné, non seulement en Ukraine mais dans tous les pays situés derrière le rideau de fer, où les peuples attendent le moment favorable pour obtenir leur libération.

**L'honorable Harry A. Willis:** Honorables sénateurs, puis-je rappeler à cette Chambre que l'un des premiers conseillers privés et ministres de la Couronne d'origine ukrainienne a été l'honorable Michael Starr, qui a été l'un des meilleurs ministres du Travail que le Canada ait jamais connus.

## LE DIVORCE

### DÉPÔTS DES RAPPORTS DU COMITÉ

**L'honorable David A. Croll** (au nom de l'honorable Arthur W. Roebuck, président du comité permanent des divorces) dépose les rapports du comité n<sup>os</sup> 558 à 590 inclusivement et en propose l'étude à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

## BILL CONCERNANT LES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

### ANNULATION DE LA DEUXIÈME LECTURE ET DU RENVOI AU COMITÉ

**L'honorable John J. Connolly** propose que l'ordre du Sénat du 21 janvier 1969 portant 2<sup>e</sup> lecture du bill S-17, intitulé «Loi concernant les sociétés d'investissement», soit annulé;

Que l'ordre du Sénat du 21 janvier 1969, déférant le bill en question au comité permanent des banques et du commerce soit aussi annulé; et